



**Délibération du  
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 26 novembre 2024**

**Concession de logement**

**Le conseil d'administration,**

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2024 ainsi que les échanges en séance,

**DECIDE**

**Article un :**

Le conseil d'administration valide à compter du 1er juillet 2024 l'attribution d'une convention pour nécessité absolue de service, pour un logement de type T3 à la résidence Dumont d'Urville, sis 355 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 83000 TOULON, à Madame Jennifer RICHARD, adjointe à la Directrice de gestion Hébergement du Var au Crous de Nice-Toulon.

**Article deux :**

Le conseil d'administration valide à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 la révocation d'une convention pour nécessité absolue de service pour un logement de type T3 à la résidence Montebello, sis 96 avenue de Valrose – 06100 NICE, attribuée à Madame Clémentine PONTICOURT, ex directrice de l'unité de gestion hébergement Nice Nord, à la suite de son départ par mutation.

Fait à Nice, le 26 novembre 2024

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon  
Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la  
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Emmanuel ROUX

Détail du vote	
Quorum exigé : 10	Pour : 18
Membres présents : 14	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 18	

**Publié le 29 novembre 2024**